

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTÉ Séance du 1^{er} juin 2017 à 18h30

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 2 ^{ème} délibération
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 2 ^{ème} délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

SAINT PIERRE DE CURTILLE Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint - pôle Développement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur Pôle Eau
Françoise GRAVIER	Directrice du pôle ressources

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Thibaut DERRIEN
Véronique MERMOUD
Christian BERGER
Catherine FABBRI
Martine REVOL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Chargé de mission Plan Climat
Responsable Urbanisme
Responsable Maîtrise d'ouvrage
Responsable Politique de la ville
Directrice de cabinet
Responsable juridique/assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 mai 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 136 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (30 présents et 31 votants).

MARCHES PUBLICS
Marché n°2017-15

Mise au point, fabrication et pose de supports de signalétique sur les sites et bâtiments « Grand lac » - Attribution

Monsieur le Président rappelle qu'en 2016, une charte signalétique a été réalisée par l'entreprise Reflex'sign (Marché n°2016-06) visant à mettre en lumière l'implication de Grand Lac dans le quotidien des citoyens. La signalétique renseigne sur les compétences de l'agglomération, informe sur l'offre de services proposée par la collectivité. Au-delà de la fonction première de la signalétique, la simple présence du logo dans l'espace jalonne le territoire, l'identifie et s'adapte à son évolution. Elle est aussi, pour les services de l'agglomération un véritable outil de sensibilisation, d'harmonisation et guide d'usage (maquettes, propositions de matériaux adéquats résistants dans le temps, couleurs...).

Cette charte a été conçue de manière flexible et conviviale, pour tous lieux où l'information est nécessaire pour un visiteur cherchant son chemin ou pour identifier le propriétaire/gestionnaire des lieux. Elle est compatible avec l'architecture, la décoration existante et avec la charte graphique « Grand Lac ». Elle est en adéquation avec la réglementation : règlement local de publicité, accessibilité handicap et PMR, signalisation routière ...).

La charte est déclinée pour :

- Le marquage extérieur et intérieur des bâtiments de Grand Lac : siège de la collectivité, gymnases, stations d'épuration, centre aquatique, capitainerie des ports, déchetteries, Chantiers Valoristes, plages, postes de refoulement assainissement, réservoirs d'eau potable, sites touristiques,
- Le marquage des sites : zones économiques, sites touristiques (belvédères, plages, ports) sentiers, rivières...

Une consultation a été lancée le 07 avril 2017 sous forme d'appel d'offre ouvert pour un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum. Le coût a été estimé pour la première année à 150 000 HT. La date limite de réception des offres a été fixée au 9 mai 2017 à 12h00. 10 dossiers ont été retirés et 2 offres ont été réceptionnées. Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique), la commission d'appel d'offres réunie le 22 mai 2017 propose de retenir l'entreprise Lumi-Savoie (montant du devis d'aide au dépouillement – quantitatif estimatif - de 120 782 € HT).

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits sont inscrits au budget 2017 sur la section « investissement (144-01).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché n°2017/15 avec LUMI SAVOIE, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 1^{er} juin 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 28
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



1

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2017-15 - Mise au point, fabrication et pose de supports de signalétique sur les sites et bâtiments Grand Lac - Attribution

Date de transmission de l'acte : 08/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 08/06/2017

Numéro de l'acte : d1908 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170601-d1908-DE

Date de décision : 01/06/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)